



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2024

No 16-2024 – Séance du 25 juin 2024

Préavis n° 05-2023 – Remboursement des taxes de raccordement EC-EU indûment perçues par la Commune de Blonay pour un montant évalué à CHF 1'050'000.- Période 2014 - 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Faisant suite aux communications municipales n° 33-2023 du 21 novembre 2023, 04-2024 du 23 janvier 2024 et 11-2024 du 27 février 2024, la Municipalité souhaite, comme prévu, vous faire part de la situation à ce jour.

Il est tout d'abord important de souligner la complexité inattendue de certains cas, nécessitant un travail minutieux afin d'identifier les ayants-droits légitimes. Le Municipalité tient en effet à appliquer des contrôles rigoureux, afin que les personnes lésées soient entièrement remboursées. Tout doute pourrait mener dans l'extrême à des situations de remboursement à double.

Etat des différents dossiers (ayants-droit)

La majeure partie des ayants-droits a pu être identifiée, et les remboursements ont pu continuer (29 dossiers). Pour l'autre grande partie des cas (36 dossiers), nous sommes confrontés à des situations de litige entre plusieurs parties revendiquant être les ayants droits légitime. Des démarches sont en cours afin de trouver des issues à ces cas. Il reste encore une dizaine de dossiers pour lesquels nous n'avons pas encore réussi à identifier le ou les ayants droit. Ici aussi, des démarches sont en cours. En résumé :

Nombre de factures émises erronées	(75 dossiers)
Nombre de conventions retournées signées et payées (29), pour un montant de	CHF 485'463.25 TTC
Nombre de conventions en suspens, litige (36), pour un montant de	CHF 494'003.50 TTC
Nombre de dossiers en recherche des ayants-droit (10), pour un montant de	CHF 153'052.65 TTC
Total tous dossiers confondus	CHF 1'132'519.40 TTC

Frais engagés du 14 mars 2023 au 31 décembre 2023

Honoraires	CHF 38'273.90 TTC
Non compris : Heures du service des finances.	
Certains cas complexes nécessitent encore du temps.	

Dépassements par rapport au préavis 05-2023

Lors de la recherche des documents pour débiter les remboursements, des créances erronées supplémentaires ont été retrouvées, à hauteur d'environ CHF 82'500.00. Par ailleurs, le travail fourni par l'étude Lauber a dépassé nos prévisions au vu de la complexité de certains cas. La Municipalité a également pris en considération les demandes exprimées par les personnes lésées quant à leur droit à des intérêts.

Toutes les personnes lésées, ayant ou non demandé le paiement d'intérêts, seront indemnisées conformément à l'art. 2 al. 1RPerc.

Un total précis de ce dépassement sera établi lors du bouclage du préavis.

Stratégie pour la suite de la procédure

Les courriers concernant le règlement des intérêts rémunératoires sont en cours ou seront établis prochainement par le service des finances selon les termes de la communication municipale n° 11-2024. Des démarches afin de tenter de résoudre les cas litigieux sont en discussion entre les différentes parties. La recherche des derniers ayants-droit est toujours en cours.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Blonay, le 20 juin 2024

Délégation municipale : Sarah Lisé, municipale

Copie : Administration générale - bureau du Conseil communal